
DEVAN REED : Bonjour ou bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à cette séance conjointe SSAC/ALAC. Nous sommes le 19 octobre 2021 à 19 h UTC. Nous n'allons pas faire l'appel, mais nous avons pris les noms des participants.

Néanmoins nous avons l'espagnol et le français comme langue interprétée aujourd'hui. Si vous avez besoin d'écouter l'interprétation, indiquez votre numéro de téléphone pour que l'on puisse vous rappeler.

Je voudrais rappeler à tout le monde de bien indiquer votre nom à chaque fois que vous prenez la parole. Et veuillez parler lentement et clairement pour assurer une interprétation précise, et éteignez tous vos autres appareils pour éviter les interférences.

MAUREEN HYLIARD : Merci Michelle, merci et bonjour à toutes et à tous. Une nouvelle séance d'At-Large, une séance conjointe avec SSAC.

Nous allons être très rigoureux aujourd'hui et nous allons donc travailler avec l'équipe de Rod. Nous avons une excellente séance préparée pour vous. Et nous allons introduire quelques documents aujourd'hui. Nous avons déjà parlé de ces points au CPWG.

Donc il est très important que nous recevions les retours directement de l'équipe SSAC.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

J'apprécie beaucoup tout le travail qui est réalisé. Nous avons besoin de contacts réguliers pour que nous soyons bien informés de tout ce qu'il se passe au niveau de SSAC.

Je vais maintenant donner la parole à Rod pour qu'il présente son équipe et ensuite Andreï Kolesnikov prendra la parole pour modérer tout cela.

Rod, quelques mots avant que nous fassions les présentations et introductions ?

ROD RASMUSSEN : Merci Maureen. Andreï, je ne sais pas si vous voulez présenter les membres individuellement, ou bien est-ce que vous allez simplement indiquer les personnes présentes de SSAC ?

ANDREÏ KOLESNIKOV : Bonjour à toutes et à tous, c'est une vieille tradition, je suis très heureux que nous la reprenions. Les introductions seront très rapides. Nous parlerons de SAC118 et 119, avec Steve Crocker et Tara Whalen.

ROD RASMUSSEN : Merci Andreï. Juste une note, c'est toujours un plaisir que de retrouver l'ALAC et de parler de sujets communs qui nous intéressent. Nous le faisons depuis deux années. Vous êtes vraiment les personnes qui posent les meilleures questions. Donc nous apprécions beaucoup, nous apprécions votre soutien.

Et je crois que vous comprenez l'importance de notre travail également.

Et sans plus attendre, nous allons passer aux présentations qui sont disponibles et nous allons donc parler de ces deux documents, ces commentaires de SSAC.

Donc qui va mettre les diapos à l'écran ? Voilà, voici les diapos à l'écran.

Je ne le vois toujours pas... Très bien voilà.

Voilà j'utilisais Zoom. Merci donc, nous allons avoir Steve Crocker qui va nous parler pendant environ 18 minutes.

STEVE CROCKER : Je ne vois pas les diapos non plus.

NON IDENTIFIÉ : Moi, je les avais mises sur une autre fenêtre.

STEVE CROCKER : Oui, je dois regarder le bon écran et la bonne fenêtre pour trouver ces diapos.

NON IDENTIFIÉ : Kathy a mis le document Google sur Zoom, donc vous pouvez l'attraper de cette manière.

STEVE CROCKER : La question c'est qu'est-ce que vous pouvez voir à l'écran ?

NON IDENTIFIÉ : Donc on voit la diapo numéro 4.

STEVE CROCKER : Très bien, je vais me rendre à la quatrième diapo. On va le faire de cette manière.

Tout d'abord, j'aimerais vous dire merci. Et je sais que vous posez toujours de bonnes questions. Je me rappelle de toutes ces séances que nous faisons à la fin des réunions de l'ICANN, et j'étais président du conseil d'administration, on m'invitait donc à rejoindre le groupe de leaders de l'ALAC et les questions étaient directes et fortes, mais toujours avec une bonne intention. Et je trouvais cela tout à fait rafraichissant.

Avec Tara Whalen, et elle est avec nous aujourd'hui, on a travaillé au groupe de processus accéléré d'élaboration de politique EPDP concernant l'accès aux données d'enregistrement de nom de domaine. Donc tout cela doit être pris avec un grain de sel, parce que ça n'a pas été très accéléré comme processus, ça a duré quelques années. On a décidé que ce n'était pas fini, donc on a eu besoin d'une phase numéro 2. Et après, à la phase 2, on n'avait toujours pas fini et il y avait une certaine résistance, on a parlé d'une phase 3, mais non c'était une phase 2A.

Je ne sais pas combien de temps ça a pris depuis la phase 1 et la phase 2A, mais pas mal de temps.

Donc on va parler de 2A aujourd'hui. Le statut juridique du titulaire de nom de domaine doit-il être obtenu, doit-il être utilisé ? Je parle de

personne morale et de personne physique, cette différenciation qui existe entre une personne, un individu, et une entreprise.

Donc il y a beaucoup de titulaires de noms de domaine qui sont de toutes petites entreprises et qui sont en fait une entreprise unipersonnelle. Et il y a la question du respect de la vie privée de la personne, donc il y a tous les critères du RGPD à prendre en ligne de compte également.

Donc il est devenu plus clair qu'il y avait deux questions précises, tout d'abord le statut juridique du titulaire de nom de domaine et ce qui est identifiable comme données d'enregistrement. Donc le groupe de travail a analysé cette situation.

Donc il y avait d'un côté le respect de la vie privée et de l'autre des activités importantes, comme la recherche sur la sécurité, ça c'est une préoccupation de SSAC, et un aspect important aussi : est-ce que cela est réalisable, faisable ? Et quel va être le coût de la mise en œuvre de ce programme ? Et que va-t-on faire de cette distinction et avons-nous raison d'effectuer cette distinction ?

Il n'y a pas eu de résultat très clair. Mais personnellement ce que je vous dirais c'est que j'observe tout cela et pourquoi cela pose tant de problèmes ? Il y a des personnes qui veulent les données, qui pourraient légitimement obtenir les données, s'il y avait un système bon, bien huilé, qui fonctionne bien, avec des demandes, avec des requêtes, avec une protection des données néanmoins.

Donc il y a eu beaucoup de pressions pour qu'un maximum de données soient publiquement accessibles. Et, le parle personnellement – c'est

mon opinion personnelle – je crois que c’était une approche assez faible. Parce que même si on a un maximum de données publiques vous n’allez pas obtenir toutes les données que vous voulez obtenir. Et ça met beaucoup de poids sur des distinctions difficiles à effectuer, à bon escient.

Donc au niveau de SSAC c’est deux choses. Dans notre groupe de travail nous avons fait des commentaires et nous avons inscrit un rapport minoritaire dans les commentaires publics. Et on a pris ce dernier point. Et on a séparé cela dans un document. SSAC a un document formel de SSAC qui indique ce qui manque dans ce processus. Mis à part la charte de la phase 2A, c’est comment avoir, comment on a accès aux données pour les personnes qui en ont besoin et comment peut-on faire cela d’une manière efficace qui ne coûte pas trop cher, et comment peut-on avoir un système qui fonctionne et qui existe.

Tara, vous souhaitez rajouter quelque chose ?

TARA WHALEN :

JE pense que c’était un excellent résumé de la situation. Je crois qu’il faut remercier les personnes qui ont travaillé avec nous et qui ont participé au processus, les parties prenantes qui ont travaillé des années, littéralement, là-dessus et qui ont eu la patience d’avancer. JE remercie donc ces personnes.

STEVE CROCKER :

Jeff, peut-être que vous voulez dire quelques mots, parce que vous avez été associé à ce processus aussi, pendant encore plus longtemps, et vous connaissez bien ce système et les personnes qui font des recherches sur

la sécurité ont des besoins précis et vous pouvez nous en dire plus à ce sujet.

JEFF NEUMANN : J'espère que vous m'entendez. Oui, c'est très clair. Lorsque vous avez des activités et que vous avez l'enregistrement de domaines et comme résultat la possibilité de quantifier les entités comme étant une personne morale ou une personne physique, une entreprise ou un individu, donc ça, ça indique qui est responsable.

Mais, d'un autre côté, tout n'est pas résolu par la question : qui a effectué cela ? Il faut également déterminer qui est derrière ces activités.

STEVE CROCKER : Donc est sur quel transparent en ce moment ?

MICHELLE DESMYTER : Nous avons la diapo 4, avec le SSAC118.

STEVE CROCKER : Bien, nous allons avancer et passer à la diapo 5 dont je m'occuperai et je vais vous parler des attributs qui doivent exister pour qu'il y ait une possibilité de soutenir l'accès aux données non publiques. Et ensuite la diapo 6, c'est ce que nous avons dit concernant la demande de personnalité physique/morale, les données liées à cela. Et ensuite la diapo 7 c'est l'autre partie, l'autre moitié du rapport.

Donc si vous voulez je m'occupe de cela. Bien. Et l'autre moitié de ce que le groupe de travail a fait était la possibilité de contact email pseudonyme. Donc il y a eu ici une certaine confusion. D'un côté on souhaitait avoir une possibilité de contacter le titulaire de nom de domaine sans divulguer son adresse email. Donc on a longuement parlé pour voir sur le système basé, hébergé sur le web était le meilleur système, si on pouvait avoir un email indirect, est-ce que cela pouvait être fait en générant une adresse email qui serait traduite en une véritable adresse email ou, sinon, avoir un service qui serait renvoyé au titulaire de nom de domaine. C'était le sujet.

Et l'autre thème, c'est un petit peu ce que Jeff vient de mentionner. Est-ce que l'on peut, en regardant différents enregistrements, se trouver un point commun dans les enregistrements et, en particulier, est-ce qu'on peut voir si la même adresse email est utilisée dans l'enregistrement et dans les autres démarches. Ce serait utile dans cet objectif pour voir si c'est la même adresse email, même si on ne voit pas l'adresse. C'est pour ça que ce serait utile d'avoir ce contact email pseudonyme, pour voir s'il y a des multiples enregistrements.

Ceci s'est avéré compliqué. Ce n'est pas difficile de le faire au niveau d'un bureau d'enregistrement, c'est difficile de le faire au niveau de l'ensemble du système d'enregistrement. Et je dirais que cela est différent du souhait d'avoir une manière de contacter le bureau d'enregistrement. Il y a eu beaucoup de discussions sur ce type de contact email pseudonyme et ce sont deux objectifs tout à fait différents qui peuvent donner lieu à beaucoup de confusion.

Du point de vue de SSAC, nous sommes d'avis que c'est une manière de compliquer les choses, d'aller trop loin. Et je vais maintenant donner la parole à Tara et à Jeff pour voir s'ils ont quelque chose à ajouter, ou est-ce que quelqu'un d'autre de notre groupe de travail souhaite ajouter quelque chose ? Si vous avez quelque chose à dire, c'est le moment.

TARA WHALEN : JE crois que c'était un bon résumé. Donc il faut travailler sur les exigences. Et je pense qu'on s'est rendu compte qu'il y avait ici le besoin de progresser vers différents objectifs qui étaient les nôtres pour régler les questions liées et donc les informations de contact étaient très importantes.

Jeff, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ?

JEFF NEUMANN : Non, non, je vous remercie. Je vous remercie pour ces informations bien structurées.

STEVE CROCKER : Est-ce que quelqu'un d'autre veut ajouter quelque chose ?

HADIA ELMINIAWI : Oui, merci. Je voulais vous demander, à propos du point 2, vous dites que les bureaux d'enregistrement devraient déployer ou continuer à déployer des messages pour soutenir le contact email basé sur le titulaire de nom de domaine. Alors je voudrais savoir si les bureaux d'enregistrement font cela ?

STEVE CROCKER : Je ne sais pas quelles sont les pratiques actuellement des bureaux d'enregistrement. Je ne serais pas surpris en tout cas. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre veut ajouter quelque chose à cette question de Hadia ?

HADIA ELMINIAWI : Parce que je pense que ce qu'il se passe actuellement, ce qu'on essaye de débattre ici, c'est de dire qu'il est bon qu'il y ait un contact d'email basé sur le titulaire de nom de domaine, mais je ne me souviens pas de bureau d'enregistrement qui aurait confirmé cela.

STEVE CROCKER : Oui, et à mon avis, il y a eu beaucoup d'allers et retours sur cette possibilité de le faire, en principe. Il y a eu aussi beaucoup de résistance dans ce sens. Donc je ne sais pas très bien ce qui est fait. Je sais qu'il y a eu de gros problèmes pour savoir ce qui fonctionnait vraiment. Et une des histoires que j'ai entendues c'est qu'il y avait beaucoup de bureaux d'enregistrement qui avaient des contacts basés sur le Web, avec des formulaires web et que certains ne fournissaient pas beaucoup d'informations ou ne fournissaient pas beaucoup de moyens à la personne de répondre. Donc le bureau d'enregistrement va recevoir un email qui n'est pas très informatif, sans beaucoup d'informations. Et, en général, on n'y répond pas et je crois qu'il y a des problèmes ici.

HADIA ELMINIAWI : Oui, je pense qu'il y a eu surtout une recherche des contacts email basés sur le titulaire de nom de domaine et non pas sur le bureau d'enregistrement. Donc on parle d'email ou d'adresses email basées sur le titulaire de nom de domaine ? Est-ce que vous pouvez me répondre ici ?

STEVE CROCKER : De quoi vous parler ?

HADIA ELMINIAWI : C'est-à-dire si vous avez un titulaire de nom de domaine qui a enregistré plusieurs noms de domaine.

STEVE CROCKER: Oui, alors à ce moment-là le titulaire de nom de domaine, est-ce que vous dites qu'il y a des titulaires qui n'ont pas d'enregistrement ? C'est ça que vous dites ?

HADIA ELMINIAWI : Oui, si c'est basé sur le titulaire de nom de domaine c'est différent parce qu'à partir de ce contact email on peut avoir l'enregistrement, pour voir l'enregistrement que ce titulaire de nom de domaine a vraiment effectué.

STEVE CROCKER : Allez-y Alan.

ALAN GREENBERG:

Merci beaucoup. Alors, je dirais que les emails anonymes étaient assez courants avec certains bureaux d'enregistrement. Le fait de changer l'adresse anonyme toutes les semaines ou tous les jours pour essayer d'être utilisé pour les spams, c'est quelque chose qui se faisait beaucoup. Ça marche encore aujourd'hui mais ça risque de ne pas fonctionner dans le futur. Et l'année dernière presque tous les bureaux d'enregistrement sont passés au formulaire web, avec peu de capacité, avec un message, avec un contenu qui permettait rarement au sujet d'avoir un contenu. Donc c'est devenu presque inutile, inutilisable pour contacter un titulaire de nom de domaine. Vous recevez quelque chose du titulaire de nom de domaine, mais vous ne savez pas tellement quoi en faire.

STEVE CROCKER :

Merci Alan. Je vais ajouter ici quelque chose. Comme je l'ai dit, en ce qui concerne le rapport de phase 2 de l'EPDP, ALAC a envoyé son rapport, on a envoyé notre rapport, je crois qu'il y avait 8 rapports en tout sur cette phase 2 de l'EPDP. Et j'ai décidé de voir le rapport minoritaire et de l'organiser de manière organisée, avec des questions, pour pouvoir joindre tout le monde et voir le contenu. Et j'ai été très heureux de pouvoir le faire. Donc voilà.

En tout cas merci à tous.

Il y a différentes parties qui ont envoyé ces rapports minoritaires et je pense qu'il faut qu'ils comprennent l'impact que tout cela pourrait avoir. Cela, en tout cas, serait utile de reconnaître les contenus. Greg, allez-y.

GREG SHATAN : Merci. Une observation plus qu'une question. Je voudrais dire que personnellement les différences ont été montrées. On pourrait faire une différence entre anonymisation et sous-anonymisation avec un titulaire de nom de domaine. Alors que si on a une anonymisation, on ne saura jamais s'il s'agit du même titulaire de nom de domaine. Donc je pense que ça peut être intéressant. Il y a certaines parties prenantes qui vont utiliser le système de sous-anonymisation. Et donc ce ne sera pas une anonymisation totale, complète, parce qu'avant on n'avait aucune adresse email. On communiquait avec le titulaire de nom de domaine d'un domaine, mais il n'y avait pas d'association avec un email. Donc si on travaille avec le pseudonyme ce n'est pas pareil que si on travaille avec un système anonyme. Donc on a ce trou noir des titulaires de nom de domaine. Et on ne connaît pas du tout l'identité du titulaire de nom de domaine, c'est différent.

Donc je pense que c'est ce que la plupart ici savent.

STEVE CROCKER : Nous avons eu des discussions à propos de cela et ce que nous voulons avoir c'est une uniformité de ce système avec pseudonyme pour tous les bureaux d'enregistrement, un seul système.

Et c'est là qu'on est resté un peu bloqué. Il nous faut voir comment continuer à avancer dans ce sens.

Bien, je ne vois pas d'autres questions, il y a le chat.

ANDREÏ KOLESNIKOV : Je vais avancer. On va continuer, on va avancer.

ROD RASMUSSEN : Oui, merci Andrei. Et s'il y a des questions on peut les mettre dans le chat, on peut y répondre ensuite et redonner la parole à Steve à ce moment-là.

STEVE CROCKER : Je vais être bref concernant SAC119 et les commentaires reçus par le groupe de travail de PDP de révision des politiques de transfert de la GNSO. Ce groupe de travail se focalise sur l'analyse des règles concernant l'enregistrement du transfert. Il y a deux cas différents, pour l'enregistrement de transfert d'un bureau d'enregistrement à un autre, et dans l'autre cas, c'est un enregistrement d'un titulaire de nom de domaine à l'autre. Et, quand on regarde les possibilités qui existent d'analyser l'application du RGPD, etc.

Donc, tout cela s'est avancé très rapidement, et, dans la demande de SSAC, la façon dont cela a été demandé n'a pas permis à SSAC d'avoir suffisamment de temps pour mettre en place un processus total.

Donc j'ai été accepté comme expert dans ce thème-là, pas comme un ancien représentant de SSAC, ce qui me paraissait une bonne chose, tout à fait correct, et j'en étais satisfait.

Donc c'est quelque chose de très formel, je ne sais pas exactement au niveau substantiel ce que cela indique.

Donc ce n'était pas un problème de calendrier mais plus de processus je dirais. On demandait une représentation formelle de SSAC et des autres

SO et AC, et cela aurait donc représenté les points de vue de ces organisations.

ROD RASMUSSEN :

Et il y a des SO et des AC qui n'ont pas de processus, donc c'était un problème de processus. On a trouvé une solution avec un document qui a été donc rajouté et il y a une conversation également avec la GNSO, et on a demandé une participation des SO et des AC, et on a communiqué avec les leaders des SO et des AC.

C'est quelque chose d'important qu'ALAC comprenne bien cela, comprenne bien cette situation. C'est parfois difficile de travailler lorsqu'il n'y a pas une grosse équipe.

STEVE CROCKER :

Oui, c'est important que l'ALAC, en effet, saisisse cela. Mais je pense que c'est tout à fait intéressant. En tout cas pour moi.

Lorsque vous passez d'un bureau d'enregistrement à un autre, en cas de transfert, que se passe-t-il au niveau des services du DNS ? Très souvent, comme on le sait, les services DNS sont fournis par le bureau d'enregistrement, mais parfois il y a une partie tierce également. Mais la majorité, les services du DNS sont fournis par le bureau d'enregistrement, dans la majorité des cas.

Donc si ce service DNS est déplacé, est transféré à un autre bureau d'enregistrement, il faut que ces services DNS soient déplacés également et qu'il n'y ait pas de coût supplémentaire par exemple de plus.

Si vous voulez maintenir la continuité de service, de résolution du DNS, il y a la question de la signature de zone, vous voulez garder la validation, là ça devient un petit peu complexe. Et au niveau de la structure du protocole ce n'est pas toujours très clair et facile, ce n'est pas automatique.

C'est pour ça que j'ai participé à ce groupe de travail et que j'ai parlé de ce problème. Ils m'ont écouté et m'ont dit : on ne se concentre pas là-dessus. Mais au moins j'ai fait passer mon message. Et je crois qu'on devra revenir sur ces points de discontinuité des services du DNS.

Jim Galvin participe également à ce groupe et il connaît bien également les problèmes du DNSSEC.

Donc sur la diapo numéro 9, qui doit être à l'écran, vous avez ce point sur le DNSSEC, et vous avez une autre préoccupation, les risques qu'il y ait un détournement avec les codes hôtes info s'ils ne sont pas gérés dans le cadre des meilleures pratiques sécurité, avec les principes de sécurité du DNS qui doivent être absolument respectés.

ANDREĬ KOLESNIKOV : Y a-t-il des questions ? Très bien, pas de question. Rod, je vous donne la parole.

ROD RASMUSSEN : Merci Steve de ces rapports. Nous avons une discussion libre maintenant et je voudrais donc remercier l'ALAC pour ses excellentes séances, j'étais à une séance sur l'utilisation malveillante du DNS, un petit peu plus tôt aujourd'hui, c'était intéressant, il y avait des points de vue qu'on

n'entend pas toujours qui ont pu s'exprimer. Beaucoup de présentation et de débats sur l'utilisation malveillante du DNS.

Ce que je voulais dire également, c'est qu'on est beaucoup tombé d'accord, entre diverses personnes, au sujet des problèmes que nous avons soulignés en tant que SSAC dans le document 115 sur la standardisation de certains rapports. Donc j'aimerais souligner que nous parlons de cela depuis longtemps avec l'ALAC, je ne sais plus exactement quand, avec la pandémie on ne sait plus, mais c'était intéressant qu'on ait un élément commun entre les deux groupes. Et on parle des problèmes, manque de standardisation, manque de possibilité d'agir à la suite de rapports, question du contenu des rapports, pas toujours pris en compte.

Donc je suis d'accord, nous avons un sentiment commun, il faut maintenant passer à l'action et limiter ces utilisations malveillantes du DNS et travailler sur une standardisation. Je crois qu'il faut en effet conscientiser sur ces problèmes et les gérer au mieux.

On a parlé d'accès à l'information aussi, comment vous passez à une échelle supérieure, comment vous êtes efficace dans la divulgation et l'accès aux données, ça c'était dans le document 118, comment gérer ces données. Comment peut-on avoir accès à ces données pour les personnes qui en ont vraiment besoin. Donc ça c'est un travail qui est également une préoccupation de l'ALAC.

Est-ce qu'il y a d'autres thèmes ou question en sens large que l'ALAC voudrait soulever ? Peut-être des points sur lesquels on ne se concentre pas pour le moment, mais ALAC pourrait attirer notre attention sur certains points. Je vous renvoie donc la balle.

NON IDENTIFIÉ : Oui, donc... Désolé nous n'avons pas vu qui était en train de parler.

MAUREEN HILYARD : Oui, je ne sais pas si Jonathan est avec nous. Je sais qu'il y a eu beaucoup de débats et nous avons eu beaucoup de travail qui a été effectué au niveau du CPWG. Donc je ne sais pas si quelqu'un voudrait parler un peu plus du travail réalisé au CPWG.

Je me rappelle moi des séances que l'on faisait ensemble, Steve, lorsque vous étiez président du conseil d'administration.

Jonathan vient de terminer une réunion sur le DNS, je ne sais pas où il est, s'il est avec nous. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé, en effet.

ANDREĬ KOLESNIKOV : Oui, faire un suivi sur le nombre de recommandations suivies par le conseil d'administration. Donc avoir un tableau pour suivre de près l'adoption de ces recommandations que nous effectuons en tant qu'ALAC ou SSAC et je crois que c'est Olivier qui avait parlé de cela au niveau du CPWG. Et ce serait bien de comparer un petit peu les progrès de nos recommandations et de voir un petit peu comment les recommandations d'autres groupes sont suivies par le conseil d'administration.

MAUREEN HILYARD : Oui, je crois que c'est exact, c'est une discussion que nous devons avoir avec Jonathan et Olivier. Mais pour je ne sais quelle raison, je ne vois ni Jonathan ni Olivier. Ha, je vois Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, je suis là, je suis présent. J'espère que vous m'entendez bien. Je ne sais pas ce que Jonathan allait présenter, mais je vais dire quelques mots. Et ce que nous avons observé dans ces EPDP, notamment pour les données d'enregistrement, le GAC, l'ALAC, SSAC, et bien nous sommes alignés sur plusieurs points. Nous avons les mêmes points de vue. Et nous avons noté que parfois il y avait une certaine frustration dans nos comités, qu'on arrive à un consensus – que ce soit la bonne solution ou pas – nous n'avons pas vraiment été surpris, mais on a senti et observé qu'il y a eu tant de rapports minoritaires, de points de vue minoritaires qui ont été exprimés sur ces points ! Je sais qu'historiquement SSAC produit des opinions, des avis et ne fait pas vraiment d'activité de plaidoyer par la suite. Mais est-ce que cela a changé ? Est-ce que SSAC, par rapport à l'EPDP, par rapport aux données d'enregistrement et leur accès, est-ce que vous travaillez un petit peu différemment ? Est-ce l'ALAC devrait aussi rappeler au conseil d'administration et que nous envoyons au conseil d'administration ?

ROD RASMUSSEN : Merci de cela. Quelques points en ce qui concerne le processus de travail de SSAC. Nous avons des documents que nous publions, depuis nos débuts. Steve a commencé et nous travaillons avec Patrick également à cela. Et cela vous limite un petit peu, en effet.

Ce que nous avons effectué ces dernières années par rapport au conseil d'administration, c'est de donner notre avis, de présenter notre opinion, que cela soit retenu ou pas. On a en tout cas essayé d'améliorer notre processus. Nous suivons ce que l'on fait de nos avis, qu'ils soient acceptés ou pas. Et donc nous voyons si ces points de vue sont retenus et nous effectuons un suivi avec le personnel de l'ICANN, avec les membres du conseil d'administration, pour voir si ce développement des politiques va mener à des décisions. Oui, nous suivons ce qu'il se passe de près et de voir si les avis sont bien compris.

Et parfois ce n'est pas le cas. Il y a des problèmes d'interprétation de ces avis. Et nous avons parfois des clarifications qui sont nécessaires, des révisions également, à nos documents qui ont parfois plusieurs versions. Le monde de la sécurité et de la stabilité est en évolution constante, donc nous devons mettre à jour notre travail.

Nous voulions nous assurer que nous étions à jour au niveau des recommandations. Voilà, je crois que j'ai donné une réponse.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, Rod. Une dernière chose. Je voudrais maintenant reprendre un petit peu ce que Steve Crocker a dit à propos de la phase 2 et des rapports minoritaires de l'EPDP qui ont été soumis. Et je voudrais savoir s'il y a quelque chose que vous pourriez dire à propos de cela. Peut-être les raisons... Peut-être pas les raisons qui sont derrière tout cela, mais on pourrait trouver un type de consensus. Par exemple, [inaudible], dans l'appel précédent, a exprimé sa frustration concernant les recommandations de la phase 2A de cet EPDP. Est-ce que SSAC aurait d'autres conseils sur des points, justement en fonction de ce que Steve a

déjà dit, ou alors vous avez d'autres choses à ajouter ou c'est simplement un travail du groupe ?

ROD RASMUSSEN :

Je pense que dans ce domaine particulier nous allons nous centrer sur... Si nous fournissons une recommandation, nous allons faire quelque chose au nom de SSAC. Je suis en train de chercher des solutions pour le problème d'accès aux données par exemple. Et je crois que si on travaille là-dessus, on va pouvoir contribuer. Et, je ne garantis rien, parce que nous avons aussi d'autres travaux à effectuer, et je dirais que c'est tout l'ICANN qui doit se prononcer sur ce type de problème. Mais les problèmes continuent à exister et l'accès aux données continue à être un problème pour ceux qui doivent, pour différentes raisons, avoir accès aux données. Pour des questions de sécurité il faut résoudre cette question. Il faut que tout le monde essaye de nous aider à résoudre cette question.

Il y a eu beaucoup de conversation entre le SSAC, le GAC, il y a eu des conversations informelles aussi. Et c'est très utile parce que ça nous aide à mieux comprendre le problème et ça aide aussi SSAC à avancer dans ses publications.

Donc vous allez voir qu'on n'a pas toujours la même manière d'aborder le problème, mais ces discussions existent. Et voilà, on en est là. Cela a été dit.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, nous sommes dans la partie questions et réponses de cette réunion, je vois que Hadia a levé la main. Je suis responsable de cette partie de la réunion.

HADIA ELMINIAWI : Merci, merci à tous. Je voulais confirmer ce que vous disiez par rapport à ce rapport minoritaire sur l'EPDP phase 2 A. Il y a 8 rapports minoritaires, vous avez dit. Alors, est-ce qu'il y a des statistiques concernant ces éléments nécessaires, concernant les données ? Et 5 groupes de travail sur les 8 considéraient que ces éléments communs de données devaient être créés. Et, par rapport aux adresses email pseudonymes pour les titulaires de nom de domaine, je dirais que 4 parties prenantes sur 8 ont indiqué que ces adresses email devaient être recommandées. Mais, à nouveau, je dirais qu'il n'y avait pas de consensus concernant ces thèmes. Donc on n'est pas parvenu à un consensus. Voilà.

ROD RASMUSSEN : Bien, c'est une bonne remarque, merci. En tout cas, au niveau du problème je dirais que c'est le conseil de la GNSO qui doit s'occuper de tout cela. Et si je dois parler au nom de l'équipe qui s'est occupée de ce groupe de travail sur l'EPDP, beaucoup de membres ont participé à cette équipe – qui change en permanence, d'ailleurs, et il faut le dire – nous avons, nous-mêmes un groupe de travail qui travaille là-dessus, qui suit l'évolution de ces travaux, et je dirais que c'est un travail en cours pour la communauté de l'ICANN, et essayer d'améliorer un petit le travail ce serait l'objectif de tous. Maintenant, comment le faire ? Je ne sais pas.

En tout cas, la façon dont nous avons fait ce travail pour l'EPDP a été longue, donc ça a été une manière de faire les choses très longues et je crois qu'on pourrait essayer de faire du meilleur travail dans ce sens.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Rod. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre veut prendre la parole. J'ai moi-même une question, pendant que quelqu'un d'autre s'occupe de donner la parole aux autres participants ;

Le SSAC est en train d'analyser l'évolution d'autres EPDP, est en train de préparer son avis sur certains autres points. Donc les autres thèmes qui sont abordés actuellement, les autres EPDP, est-ce que vous pouvez nous en parler ?

ROD RASMUSSEN : Oui, il y a des discussions intéressantes au sein de SSAC, on en parle beaucoup, on parle beaucoup de la participation intercommunautaire, de l'IDN, et d'autres points. Mais sur ce point en particulier, je dirais que nous sommes en train de discuter pour voir comment nous allons fournir des commentaires à ce groupe de travail concernant les défis qui existent pour faire certaines choses que nous devons faire. Nous n'en avons pas beaucoup parlé donc je ne peux pas en parler, mais il est intéressant de dire qu'il y a certains défis intéressants, difficiles à relever. Et nous sommes en train d'essayer de fournir nos conseils ou notre avis sur plusieurs questions.

Je vois que Steve Crocker a la main levée. Steve, vous souhaitez ajouter quelque chose ici ?

STEVE CROCKER : Pas à propos des IDN, mais récemment il y a eu un groupe de travail sur l'exactitude qui vient d'être lancée. Donc, personnellement, je considère qu'on a un nouvel EPDP pour la GNSO. Allez-y Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Vous parlez de quel groupe travail ?

STEVE CROCKER : Le groupe de travail sur l'exactitude.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Ok, d'accord.

ROD RASMUSSEN: J'allais justement vous parler de la question, parce que la GNSO a fait une requête pour participer à ce groupe de travail. Donc c'est intéressant. Il y aurait un représentant de chaque SO et AC qui participerait à ce groupe de travail, ce qui nous paraît une bonne chose. C'est très utile de participer de cette manière.

Donc lorsqu'il y a des questions techniques ou de sécurité, nous essayons d'avoir des experts qui participent, de façon à ce qu'ils puissent fournir leur opinion, aider les membres du groupe, et que leur opinion soit prise en compte, bien sûr.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Rod. Personnellement j'ai certains problèmes et je pourrais demander à quelqu'un de régler ces problèmes.

J'allais demander à poser une dernière question et justement vous avez parlé de cela. C'est lié à la façon dont nous nous organisons par rapport à ce nouveau format d'EPDP. Maintenant nous avons des représentants sur cet EPDP. Je ne dis pas que ça ne nous convient, mais notre communauté doit s'organiser différemment parce qu'il faut trouver les volontaires qui vont avoir le temps nécessaire pour participer à tous les appels de manière presque professionnelle et de pouvoir consolider notre travail.

Est-ce que le SSAC aussi a dû adapter les groupes de travail à cet EPDP ?

ROD RASMUSSEN : Oui, oui, je dirais que oui, ça a été un point important du point de vue de l'ICANN et de notre point de vue aussi, pour avoir la possibilité de maintenir l'internet en fonctionnement. Mais je dirais qu'en général nous travaillons entre 20, 30 membres, volontaires bien sûr, et nous cherchons toujours des personnes intéressées pour se porter volontaires. Nous en parlerons mardi prochain.

Il n'y a pas beaucoup de changement concernant les commentaires à faire pour la GNSO. Nous avons un expert et nous faisons, comme avec Steve qui est notre expert, nous essayons de lui permettre de participer.

Franchement, je dirais que le temps que peuvent consacrer les volontaires peut être un problème aussi. Donc nos membres nous disent qu'ils préfèrent travailler sur des choses qui les intéressent plutôt que réagir sur des questions qui correspondent au passé. Voilà.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Avec ces mots de sagesse, je vais redonner la parole à Maureen.

MAUREEN HILYARD : Oui. Je crois que je vais donner le dernier mot en fait à Alan Greenberg. Alan, on ne vous entend pas.

ALAN GREENBERG : Oui, désolé. Donc je vais simplement un commentaire sur la représentation de l'ALAC, de SSAC, de ces parties prenantes. Je crois que dans la charte de la GNSO ça paraît très bien, mais la réalité c'est que si on regarde ce qu'il se passe durant les réunions, il y a des gens du NCSG qui disent je ne suis pas d'accord, qui donnent leur opinion, et la NCSG n'avait pas d'opinion générale.

Et il y a eu des représentants de certains groupes qui ont dit des choses tout à fait personnelles, des opinions personnelles, qui représentent leur employeur carrément. Et ce n'est pas la position d'une partie prenante. Donc nous avons une représentation en fait individuelle, et il faut le dire. C'est une situation assez spéciale.

MAUREEN HILYARD : Merci beaucoup, Alan. Vous voulez rebondir là-dessus ?

ROD RASMUSSEN : Oui, vous avez raison, Alan et on essaye d'éviter cela.

MAUREEN HILYARD : Nous sommes arrivés à la fin de notre séance, j'aimerais remercier Rod, et tous les participants. Merci de nous avoir expliqué, Steve Crocker, ces documents.

Merci à tout le personnel, merci de relayer ces informations. Nous avons Andreï qui travaille à cela, excellent travail.

J'aimerais remercier Olivier, également, qui a joué un rôle qu'il n'avait pas au début. Et on apprécie beaucoup cela.

Une nouvelle fois merci Rod, merci à toutes et à tous. Nous allons continuer à travailler ensemble, rester en contact.

Et ceci dit, je vais terminer cette séance et remercier tout le monde de sa participation. Merci à toutes et à tous.

MICHELLE DESMYTER : Merci, la réunion est levée, nous vous souhaitons une bonne continuation et l'enregistrement est terminé également. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]